

## **Compte rendu du conseil municipal du 26 février 2010**

Présents : Alain MAHEY, Christian FAUGIER, Angélique REYNAUD, Hervé BLANCHON, Hélène DALZON, Jérôme DUCROS, Christine THIBON, Jacky THIBON, Christophe THIBON.

Excusés : Frédérique SOURINTHA, pouvoir à Christian FAUGIER, Pierre LANDRAUD pouvoir à Jacky THIBON

Secrétaire de séance : Angélique REYNAUD

### **Vote du compte administratif**

Présentation par Mr le maire aux conseillers municipaux du compte administratif pour l'année 2009 comme suit :

- Section fonctionnement
  - total des dépenses : **224 201,61 €**
  - total des recettes : 283 922,26 € + excédent 2008 de 56 033,06 € soit un total de **339 955,32 €**
- Section investissement
  - total des dépenses : 109 653,88 € + déficit 2008 de 99 591,97 € soit un total de **209 245,85 €**
  - total des recettes : **159 539,96 €**

Sous la présidence de Mr Faugier, le compte administratif a été mis au vote :

Délibération pour adoption du compte administratif 2009 = 11 pour, 0 contre, 0 abstention

### **Avenant contrat SDE**

Suite à une décision européenne sur l'abandon des lampes à incandescence, Mr le maire expose un avenant à la convention signée entre le SDE et la commune sur l'éclairage public. Cet avenant modifie la base tarifaire de l'entretien de l'éclairage public. Après délibération le conseil approuve à l'unanimité l'avenant.

### **Réseaux de communication électronique**

La société Ardèche Drôme Numérique qui met en place les réseaux de fibre optique sur le territoire pour le très haut débit internet demande une permission de travaux de voirie sur la commune. Les travaux se situeront entre le pont de Maisonneuve et le parking de la Vignasse. Le conseil délibère à l'unanimité sur la signature de l'autorisation de voirie.

## **Limitation de tonnage chemin de Coudon**

Le maire expose que suite aux passages importants de camions à fort tonnage, la route qui mène à Coudon s'en trouve détériorée. Proposition est faite de demander avis à l'ATESAT (aide technique de l'état pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire). Jérôme Ducros et Christophe Thibon sont mandatés pour contacter l'ATESAT.

## **Signature de convention avec l'ACCA**

L'ACCA occupe une partie des bâtiments de la Ferme des Bois depuis plusieurs années. Mr le maire propose de signer une convention avec l'association qui permettrait de déterminer les conditions de l'occupation de ses locaux. Le conseil délibère à l'unanimité pour établir cette convention entre ACCA et la commune.

## **Sécurisation du carrefour des Raynauds**

Le maire annonce au conseil que le service des routes du département a établi un plan de 9 ans pour aménager et sécuriser le CD 208 de Maisonneuve à Ruoms. Le carrefour des Raynauds est répertorié comme point dangereux. Une partie du financement des travaux sera à la charge de la commune.

## **Travaux de maintenance à la salle polyvalente**

Le maire rappelle qu'en 2009 deux portes ont été changées à la salle polyvalente. Il propose de continuer les réparations. Approbation du conseil municipal.

Une étude sera menée sur le chauffage et sur les problèmes sonores qu'il engendre durant les manifestations.

Jérôme DUCROS est mandaté pour contacter un chauffagiste et faire des propositions au conseil.

## **Elections régionales**

La proposition de planning faite par Mr le maire, pour la permanence du bureau de vote lors des élections régionales du 14/03/2010 et 21/03/2010 est validée à l'unanimité.

## **Demande de subvention du Comité des Jeunes**

Le Comité des Jeunes, organisateur de la fête votive a fait une demande de subvention pour organiser la fête 2010.

Le maire propose de réunir les élus et les associations de la commune pour envisager les solutions d'aide au Comité des Jeunes. Le conseil donne son accord.

## **Travaux d'entretien berges du Chassezac**

Pour le débroussaillage du bord du Chassezac sur la propriété communale derrière la salle polyvalente, deux estimations ont été faites : une par les brigades vertes du Syndicat Beaume-Drobie

pour un montant de 5000€ et l'autre par l'Office national des Forêts pour un montant de 3000€. Compte-tenu des coûts évoqués, le conseil décide de confier ce travail à l'employé communal.

### **Chemins des Martins**

Le maire expose le problème du mauvais état du chemin qui relie les 2 chemins communaux entre le bas des Martins et le chemin de Raoux. Le conseil se prononce pour une réfection partielle de ce chemin.

### **Toiture église de Maisonneuve**

Les tuiles de rive du toit de l'église de Maisonneuve sont en très mauvais état, les chenaux sont bouchés côté chemin. Hervé Blanchon est chargé de ce dossier et de l'obtention de devis.

### **Cap territoire**

L'aide aux communes attribuée par le département dans le cadre de Cap territoire est reconduite pour un an. L'enveloppe allouée est réduite de 25 %. La répartition des sommes sera connue courant mars.

### **Compte rendu Assemblée pompiers de Lablachère**

Mr Faugier expose un compte rendu : en 2009 il y a eu 530 interventions contre 398 en 2008 soit 25,4% d'augmentation (contre 3 % pour le département).

Pour Chandolas : 39 secours à personnes, 1 feu urbain, 1 feu de forêt, 4 opérations diverses.

### **Appel à projet sur un environnement touristique**

Un appel à projet est lancé par le conseil général pour financer le développement touristique. Christian Faugier est mandaté pour prendre en charge ce dossier.

### **Semaine du développement durable**

La semaine du développement durable aura lieu du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2010. Comme déjà discuté lors de la commission environnement, il est décidé d'organiser un nettoyage des berges du Chassezac, avec appel à l'aide de la population, le SICTOBA acceptant d'apporter son aide.

Cette journée de nettoyage se fera le samedi 3 avril de 9 h à 12 h. Toutes les bonnes volontés seront acceptées.

### **Syndicat bassin versant Chassezac**

Christophe Thibon fait un rapport sur la dernière réunion. Le budget primitif 2010 a été adopté. Une technicienne a été recrutée pour la réalisation d'études. La 1<sup>ère</sup> étude de la limpidité et de la clarté de l'eau à sa source pour un montant de 7800€ subventionné à 80 % par l'agence de l'eau.

Pour Chandolas la participation annuelle s'élèvera à 1601€.

Le siège du syndicat se trouve en face de la mairie des Vans.